

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 446
juin 2023

SNUDI
FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière

Après les Congrès de la
FNEC FP-FO et du SNUDI-FO...

**UN SYNDICAT UNI ET
À L'OFFENSIVE POUR
DÉFENDRE LES
REVENDICATIONS !**

Fonction publique

Conseil fédéral de la FGF-FO

Le conseil fédéral de la fédération générale FO des fonctionnaires (FGF-FO), première organisation dans la Fonction publique d'Etat, s'est réuni les 20 et 21 juin à Paris, au siège de la confédération FO.

Le secrétaire général de la CGT-FO, Frédéric Souillot, est intervenu dès l'ouverture de cette instance pour donner les dernières informations interprofessionnelles.

Le conseil fédéral a adopté une résolution à l'unanimité, dont voici quelques extraits :



La contre-réforme des retraites

« Avec la Confédération, l'ensemble des syndicats adhérents à la FGF-FO et leurs fédérations, le Conseil fédéral exige l'abrogation de la réforme des retraites qui recule l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans, accélère l'augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités et supprime les régimes spéciaux.

Le Conseil fédéral rappelle son attachement au Code des pensions civiles et militaires, au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et exige leur maintien. Il revendique l'intégration du régime indemnitaire des agents publics dans le traitement indiciaire pour permettre l'amélioration du niveau de leurs pensions.

Le Conseil fédéral se félicite de l'unité des organisations syndicales sur la revendication de retrait et de l'ampleur régulière de la mobilisation des travailleurs et des agents publics, en particulier depuis le 19 janvier 2023. Leur détermination, maintes fois démontrée à l'occasion des manifestations, des grèves et toutes autres actions, montre que la lutte reste toujours engagée jusqu'à l'abrogation de la loi. »

Les salaires et les carrières

« Le Conseil fédéral maintient l'ensemble de ses revendications, à savoir :

- la revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de 10 % et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % perdus depuis janvier 2000),
- l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires,
- la revalorisation des indemnités de déplacement (kilomètres, repas, nuitées) à minima à hauteur de l'inflation,
- la revalorisation de tous les éléments de la rémunération à minima à hauteur de l'inflation,
- la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts particuliers de corps (...)

Les rapports Silicani, Pêcheur et Peny-Simonpoli, remettant en cause les garanties statutaires qui fixent le traitement des fonctionnaires, ne peuvent servir de base pour l'ouverture d'une concertation sur les carrières.

Le Conseil fédéral affirme que Force ouvrière ne cautionnera pas un projet remettant en question les fondements statutaires du traitement des fonctionnaires, notamment l'abandon des catégories statutaires (C, B et A).»

Les conditions de travail

« Le Conseil fédéral réaffirme son attachement aux principes d'égalité professionnelle, de luttés contre les discriminations et revendique des moyens à la hauteur de ces principes. Le Conseil fédéral s'oppose à la volonté permanente du gouvernement de s'inscrire dans la réduction des dépenses publiques et des effectifs par le prisme du démantèlement des services publics (...)

Le conseil fédéral dénonce la suppression des CHSCT actée par la funeste loi Transformation de la Fonction publique pour des CSA « fourre-tout » et des formations spécialisées affaiblies pour traiter les fiches de signalement, les RPS, burn-out et la souffrance au travail. »

Le développement

« Le Conseil fédéral de la FGF-FO partage les revendications portées par sa Confédération, soutient les Unions départementales et s'inscrit dans le syndicalisme interprofessionnel dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Face à un gouvernement sourd sur les dossiers des retraites et des salaires, le Conseil fédéral engage à tous les niveaux une campagne d'organisation d'assemblées générales et réunions d'information syndicale, de motions et pétitions pour préparer la mobilisation et le rapport de force nécessaires pour faire aboutir ses légitimes revendications.» ■



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Un syndicat en ordre de marche pour défendre les revendications !

Du 5 au 9 juin à Angers se sont tenus les Congrès de la FNEC FP-FO, rassemblant près de 1000 délégués, et du SNUDI-FO, conclus par l'intervention de Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération FO. 1000 délégués déterminés à ne pas tourner la page de la mobilisation pour le retrait de la réforme des retraites, mobilisation dans laquelle ils ont pris toute leur part.

Le secrétaire général de la FNEC FP-FO Clément Poullet indiquait ainsi dans son rapport introductif : « *Il n'y a pas eu la grève totale, le blocage du pays cette fois, même si nous nous sommes battus pour. Je dis bien « cette fois », camarades, parce que je suis persuadé que c'est vers le blocage du pays que nous nous dirigeons. Pas forcément demain, mais c'est vers ça que nous nous dirigeons. (...) C'est par la grève totale qu'on les fera reculer. Et c'est cette conviction qui progresse calmement. Pas le désespoir, pas la sensation de défaite.* »

En effet, la tonalité du Congrès n'était pas à l'abattement, mais bien à la détermination pour défendre toutes les revendications.

Salaires, recrutements, inclusion : Le SNUDI-FO déterminé à défendre toutes les revendications !

Ainsi face à l'instauration du pacte « travailler plus pour perdre moins » et à l'augmentation dérisoire de 1,5% de la valeur du point d'indice, le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO ont lancé une campagne pour le retrait du « pacte » et l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, campagne qui se traduit déjà par l'adoption de près de 300 motions dans les écoles et les établissements.

De la même manière, alors que les résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles ont été publiés, les syndicats départementaux du SNUDI-FO sont à l'œuvre pour que la totalité des candidats inscrits sur les listes complémentaires soient recrutés, campagne qui d'ores et déjà porte ses fruits dans plusieurs académies.

Enfin, défendre les revendications, c'est défendre les conditions de travail et mettre un coup d'arrêt à la politique d'inclusion systématique du ministère qui va s'aggraver avec l'acte 2 de l'école inclusive. Force Ouvrière a ainsi décidé une initiative nationale dès la rentrée prochaine pour exiger notamment la création du nombre de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux, établissements dont l'existence est menacée par l'acte 2 de l'École inclusive.

Les économies sur le dos des élèves en situation de handicap, sur le dos des conditions de travail des personnels, enseignants et AESH, ça suffit !

A l'ordre du jour : le renforcement du SNUDI-FO pour préparer les prochains combats !

Et pour gagner sur nos revendications, pour préparer un peu plus tôt, un peu plus tard, le blocage du pays par la grève, il n'y a pas trente-six solutions.

Laissons, là encore, la parole au secrétaire général de la FNEC FP-FO lors de son intervention au Congrès d'Angers : « *Il va falloir structurer plus, organiser mieux l'insertion des militants sur leurs lieux de travail (...), travailler à l'élargissement de nos syndicats, par l'attention à apporter aux réunions syndicales régulières, à la tenue des instances, en étant à l'écoute des arguments, des prises de position, des questions, des revendications des personnels, de nos collègues.* »

Vous pouvez compter sur le SNUDI-FO pour agir en ce sens ! ■

L'ÉCOLE
Syndicaliste **SNUDI**
FO

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

page 2 - Fonction publique
page 3 - Édito
pages 4 & 5 - Pacte & salaires
page 6 - Liste complémentaire
pages 7 - AESH

pages 8 & 9 - Inclusion systématique
pages 10 & 11 - Echos des départements
pages 12 à 15 - Congrès
page 16 - PPCR

Pacte

Non au "pacte" ! 10% pour tous immédiatement !

Le « pacte » établit des missions supplémentaires de manière contractuelle pour un an avec une lettre de mission. Chaque mission sera rémunérée 1250 € brut annuel en tant que part variable de l'ISAE. Il s'agit d'une prime donc elle ne sera pas prise en compte pour la retraite. Ces missions seront prises sur la base du « volontariat » avec un maximum de 3 missions a priori.

Volontariat ?

Les missions peuvent être choisies indépendamment mais l'attribution est arrêtée par l'inspecteur sur proposition du directeur. Or, le ministère a indiqué à de nombreuses reprises que la priorité pour les missions du premier degré sont les « sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^{ème} »...

Demi-briques

Certaines missions pourront être déclinées en demi-briques avec moitié moins de missions et moitié moins de primes. Ce nouveau dispositif s'apparente à un moyen de répartir la misère sans diminuer la charge de travail.

Les différents types de missions

Les missions face à élèves sont définies avec un volume horaire. Les missions qui ne s'effectuent pas face à élèves n'ont pas de volume horaire défini et sont donc au « forfait » (comprendre corvéable à merci en fonction des pressions hiérarchiques...) :

⇒ Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^{ème} : 18 heures devant élèves plus les concertations avec les enseignants du second degré, les éventuelles participations au conseil école-collège... Cette mission prioritaire a justifié une modification du statut particulier des PE qui ont maintenant le collège comme champ d'intervention...

⇒ Intervention dans le dispositif « devoirs faits » : 24 heures devant élèves avec, là aussi en plus, des réunions de concertations avec les professeurs de collège...



⇒ Intervention dans les dispositifs « stages de réussite » et « école ouverte » : 24 heures devant élèves.

⇒ Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux : 24 heures devant élèves effectuées en plus des APC.

⇒ Mission de coordination et de prise en charge des projets d'innovation pédagogique, réservée aux écoles ou établissements inscrits dans les projets territoriaux CNR « Notre école faisons-la ensemble (NEFLE) ».

⇒ Mission d'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers. Les enseignants concernés seront des « personnels ressource » chargés de trouver des solutions aux problèmes d'inclusion...

Le syndicat départemental du SNUDI-FO étaient présents le 31 mai devant le ministère, les rectorats et les DSDEN pour exiger le retrait du pacte « travailler plus pour perdre moins », véritable contrat individuel de louage de services au sein d'établissements autonomes fonctionnant sur le modèle du privé, qui s'attaque donc frontalement à notre statut !

Le SNUDI-FO exige au contraire l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ! ■

Fonction publique : quelles sont les annonces du ministre Guérini ?

Le ministre Guérini a présenté lundi 12 juin ses mesures concernant le pouvoir d'achat des agents publics :

- une augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (ce qui signifie par exemple pour un agent gagnant 2000€ par mois une augmentation de 30€ par mois) ;
- l'attribution de 5 points sur toute la grille au 1^{er} janvier 2024 (soit une augmentation de 25€ brut mensuels) ;
- une prime de pouvoir d'achat de 300€ à 800€ annuels pour les fonctionnaires dont la rémunération totale (traitement + indemnités diverses) est inférieure à 3250€ brut par mois ;
- une augmentation de la prise en charge des abonnements de transports en commun qui passerait de 50% à 75%.

Alors que l'inflation atteint des sommets, de qui se moque le ministre avec cette aumône ?

Pense-t-il que les personnels, pris à la gorge par l'augmentation des prix, se contenteront de quelques cacahuètes ?

Et que devraient penser les enseignants à qui le président Macron avait mensongèrement promis une augmentation de 10% pour tous ?

Avec la FGF-FO et la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO exige une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ! ■

Pacte, salaires : la résistance s'organise !

Motion adoptée par 103 collègues réunis avec le SNUDI-FO vendredi 16 juin à Lyon

Nous sommes confrontés dans nos écoles à des discussions, parfois difficiles, relatives à la mise en œuvre du « pacte ».

En refusant d'augmenter nos salaires à minima à hauteur de l'inflation et en ne nous accordant qu'une aumône de 1,5%, le ministre Ndiaye pense pouvoir imposer son pacte :

- qui divise les collègues entre eux ;
- qui remet en cause notre statut en nous proposant entre autres de faire des heures de soutien au collège ;
- qui tente de nous faire prendre en charge les missions des enseignants spécialisés qu'il supprime à tour de bras.

Nous ne nous laisserons pas diviser et nous exigeons le retrait du « pacte » comme d'ailleurs celui de la loi Rilhac et des évaluations d'école qui voudraient imposer un management calqué sur les entreprises privées et inapproprié au fonctionnement des écoles.

Nous opposons au « pacte » nos revendications :

- Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice : nous voulons 10% pour tous sans contrepartie comme le président Macron l'avait annoncé ! Le président trouve 413 milliards d'euros pour l'armée, il doit pouvoir trouver de quoi rémunérer correctement les enseignants français !



Lyon

- Des créations massives de postes pour alléger les effectifs, assurer les remplacements, renforcer les RASED et créer les centaines de places nécessaires qui manquent dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous invitons tous nos collègues à signer massivement cet appel et ce quelle que soit leur décision personnelle vis-à-vis du « pacte »

Nous mandatons le SNUDI-FO pour le porter à l'inspecteur d'académie et au recteur. ■

Motion d'école en Gironde

Nous sommes 7 enseignant(e)s de l'école Antonia Guittard de Lacanau Océan. Nous avons pris connaissance du pacte Macron-Ndiaye et nous refusons collectivement sa mise en œuvre dans notre école.

Nous refusons :

- De travailler plus pour perdre un peu moins, alors que notre charge de travail est déjà conséquente !
- De nous retrouver en concurrence les uns avec les autres !
- D'aller travailler au collège avec des élèves de 6^{ème} alors que nous sommes professeurs des écoles !

Au contraire nous exigeons :

- Le retrait du « pacte » Macron-Ndiaye qui ne vise qu'à nous diviser, s'en prendre à notre statut et au fonctionnement de l'École publique !
- Une augmentation immédiate et sans contrepartie de la valeur du point d'indice de 10%, bien supérieure à l'aumône de 1,5% que le gouvernement vient de nous accorder !
- Des créations de postes dans les écoles, dans les collèges, dans les RASED et dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir les élèves qui en ont besoin ! ■

Voeu adopté au comité social d'administration de l'académie d'Aix-Marseille du 12 juin à l'initiative de la FNEC FP-FO

“Les représentants (FO, FSU, CGT Educ'action, Unsa et Sud) au CSA d'Aix-Marseille revendiquent l'abandon du Pacte. Ils considèrent que la contractualisation constitue une attaque sans précédent contre le statut et aggrave les conditions de travail. Ils revendiquent des augmentations salariales par la hausse du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation tout de suite et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000.» ■



Liste complémentaire

Des recrutements sous statut... maintenant !

Les résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles ont été publiés mi-juin.

Forts de la résolution du dernier Congrès du SNUDI-FO, qui indique «*Le Congrès exige le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires des concours, le ré abondement des listes complémentaires à hauteurs des besoins et la mise en place de concours exceptionnels si nécessaire*», les syndicats du SNUDI-FO se sont organisés pour réunir dans les académies les candidats inscrits sur la liste complémentaire et

pour s'adresser aux recteurs voire aux IA-DASEN afin que ces futurs collègues soient tous immédiatement recrutés en tant que fonctionnaires d'Etat... et non en tant que contractuels !

Ainsi de premières annonces significatives ont eu lieu à l'heure où nous bouclons ce journal : 69 candidats recrutés dans l'académie d'Aix-Marseille, 25 dans celle de Clermont-Ferrand, 98 dans celle de Nantes, 98 dans celle de Normandie, 60 dans celle d'Orléans-Tours, 44 dans celle de Poitiers, 55 dans celle de Strasbourg, 84 dans celle de Toulouse... ■



Académie de Lyon

Appel des listes complémentaires avec FO

Nous sommes 63 candidats aux concours de professeurs des écoles de l'académie de Lyon réunis avec le SNUDI-FO ce mercredi 21 juin. Nous constatons que 162 candidats sont inscrits au total sur les listes complémentaires des trois concours publics de recrutement de professeurs des écoles dans notre académie.

Alors que les besoins sont criants dans les écoles et que des centaines d'enseignants contractuels ont été recrutés cette année dans l'académie, nous demandons à Monsieur le recteur de recruter immédiatement la totalité des 162 listes complémentaires en tant que fonctionnaires stagiaires ! (...)

Chaque année les besoins se font sentir dans les classes, dans les écoles, en témoignent le nombre grandissant de recrutement de contractuels non formés.

Nous nous rassemblerons donc avec le SNUDI-FO mardi 27 juin à 14h30 devant le rectorat pendant le comité social d'administration de l'académie de Lyon pour exiger du recteur le recrutement immédiat des 162 listes complémentaires de l'académie de Lyon en tant que fonctionnaires stagiaires !

Nous appelons les enseignants et les parents qui le peuvent à venir nous soutenir. ■

Académie de Versailles

Avis adopté au CSA

L'effondrement du pouvoir d'achat, l'aggravation des conditions de travail et la mise en place de concours à Bac+5 avec la masterisation ont considérablement réduit le nombre de candidats et donc le nombre d'admis aux concours externes.

Trois académies sont particulièrement touchées :

- A Créteil, on ne compte que 605 lauréats pour 1166 postes !
- En Guyane, 50 pour 165 !
- A Versailles, 707 pour 1285 !

Pas de liste complémentaire donc dans ces académies. Le SNUDI-FO et sa fédération revendiquent la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour procéder à des recrutements immédiats sous statut. Ainsi, au CSA de l'académie de Versailles, la FNEC FP-FO a proposé l'avis suivant voté à l'unanimité des organisations syndicales (FO, FSU, CGT, UNSA, SNALC), seule la CFDT s'abstenant :

« *Les organisations syndicales du CSA-A ont pris connaissance du nombre à nouveau très bas de candidats admis aux 3 concours CRPE public de l'académie de Versailles : 949 admis pour 1590 postes. Malgré l'attente des résultats des concours supplémentaires en juillet pour notre académie, cela s'annonce catastrophique !*

Pour nous, ce ne sont pas les centaines de PE contractuels qui vont être recrutés dans les départements qui permettront de régler la situation.

Alors que la DGRH a annoncé mardi 20 juin que les académies pouvaient immédiatement recruter les listes complémentaires, l'académie de Versailles se trouve de fait exclue de cette possibilité.

Nos organisations syndicales défendent l'Ecole publique et s'opposent à la contractualisation massive dans l'Education nationale et demandent une réforme de la formation initiale. Face à la situation dégradée dans notre académie et l'urgence de la situation, nos organisations demandent l'organisation d'un concours Bac+ 3 sur 2 années de formation pleine et entière rémunérées sans utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement.» ■

Plus que jamais... un statut et un vrai salaire !

Mardi 13 juin, les AESH étaient appelés à la grève par la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Educ'Action, SUD Education, le SNALC et le SNCL-FAEN pour exiger :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Les AESH ont répondu présents : 250 à Toulouse, 150 à Lyon, 150 à Rennes, 110 à Clermont-Ferrand, 80 à Bordeaux, 70 à Rouen, 50 à Chambéry...

Par ailleurs, les dernières annonces du ministère concernant la CDIisation et les indemnités REP et REP+ sont loin d'être suffisantes.

La CDIisation des AESH au bout de trois ans ne correspond pas à un statut de fonctionnaire et les maintient dans la précarité.

Si l'attribution de la prime REP/REP+ représente un premier pas, comment ne pas s'indigner du mépris que le gouvernement réserve aux AESH en introduisant une indemnité moindre pour ces personnels considérés comme des agents de 2nde zone ? Pour la FNEC FP-FO, cette indemnité doit être portée au niveau de celle des autres agents et le ministre doit accorder la rétroactivité de son paiement à la date de signature des contrats.



Clermont-Ferrand

Pour la FNEC FP-FO, cette journée de grève était aussi l'occasion de réaffirmer son exigence d'abandon des mesures de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et notamment la fusion des AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative » et l'accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés.

Plus que jamais, la résolution adoptée au Congrès de la FNEC FP-FO qui s'est tenu du 5 au 9 juin à Angers est à l'ordre du jour :

« Le Congrès se félicite de l'action menée par les syndicats de la fédération aux côtés des collègues AESH et AED pour les réunir lors des mobilisations et organiser la convention nationale, notamment la montée du 19 octobre 2021 à Paris. Elles ont obligé le gouvernement à bouger. Le Congrès invite les syndicats de la FNEC FP-FO à poursuivre ce combat et à proposer une nouvelle montée à Paris, si possible dans un cadre intersyndical, pour obtenir la satisfaction de leurs revendications et combattre toute nouvelle régression. » ■



Nîmes

INCLUSION SYSTEMATIQUE : FO PREP

La plupart des 64 délégués qui sont intervenus au Congrès du SNUDI-FO, les 7 et 8 juin à Angers, ont rapporté les conséquences désastreuses de l'inclusion systématique dans leur département, qui ne pourront que s'aggraver avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive annoncé par le président Macron.

Aussi, la résolution du Congrès adoptée à l'unanimité précise : « Le Congrès décide de proposer à la FNEC FP-FO une initiative d'ampleur nationale en direction du gouvernement si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations pour le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et sur la base de nos revendications. »

Les instances de la fédération décideront dès la prochaine rentrée scolaire quelle forme prendra cette initiative nationale mais une chose est sûre... cela ne peut plus durer !

NON à l'acte 2 de l'Ecole inclusive !
OUI aux ouvertures de places dans les établissements médico-sociaux, classes et structures spécialisées !
OUI à un statut et un vrai salaire pour les AESH !

Avec son acte 2 de l'Ecole inclusive, le président Macron a donné son cap destructeur lors de la Conférence nationale du Handicap du 26 avril 2023. Il prévoit d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires et en réduisant les moyens humains.

Voilà en effet ce que déclare le président Macron : « Notre ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part. Les établissements médico-sociaux pour enfants vont donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. »

Et ce n'est pas tout : le président Macron, trouvant qu'il y a trop d'AESH, annonce : « Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. »

L'acte 2 de l'Ecole inclusive, c'est donc la fin des établissements sociaux et médico-sociaux et la suppression de nombreux AESH à travers leur fusion avec les assistants d'éducation. Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO n'acceptent pas ce plan drastique d'économies sur le dos des élèves en situation de handicap et des conditions de travail des personnels, qu'ils soient enseignants ou AESH ! ■



Un exemple parmi tant d'autres...

Selon la DSDEN 81, dans le Tarn :

- 139 élèves sont en attente de places en ITEP
- 82 élèves sont en attente de places en IME
- 129 élèves sont en attente de places en SESSAD
- 68 élèves sont en attente de places dans d'autres types d'établissements ou dispositifs spécialisés

Gironde

Extrait de la motion des AESH réunies au collège du Teich le 15 juin

Considérant que l'annonce du président Macron du 26 avril dernier, lors de la 6^{ème} Conférence nationale du Handicap, est une véritable provocation, nouvelle marque de son mépris pour notre métier à savoir la fusion programmée des AESH et des AED pour un nouveau métier : accompagnant à la réussite éducative-ARE, c'est clair, pour nous, c'est NON ! NON à un métier « couteau suisse » !

Considérant que « l'acte 2 de l'Ecole inclusive » annoncé par le président Macron et son ministre Pap Ndiaye est marqué par :

- la transformation des PIAL en PAS, pôles d'appui à la scolarité qui, pour des raisons purement économiques, n'ont d'autre but que d'accélérer la disparition des structures médico-sociales spécialisées (IME, ITEP, IM Pro...) ;
- une inclusion de plus en plus systématique en milieu scolaire dit

« ordinaire », qui remet en cause le droit pour tout élève en situation de handicap à un enseignement adapté à son handicap, avec des enseignants et des éducateurs spécialisés, une équipe de soins, et ce, dans une classe à effectif réduit.

Nous déclarons : « Trop, c'est trop ! Maintenant, cela suffit ! Cela n'a que trop duré ! AESH, AED, enseignants, parents d'élèves... Nous sommes tous concernés ! »

Il est plus que temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique destructrice de l'enseignement public. Aussi, nous demandons à toutes les fédérations syndicales de mettre à leur ordre du jour l'organisation d'une manifestation nationale, dans l'unité la plus large possible, à Paris, du ministère de l'Education nationale ou à l'Elysée, là où les décisions sont prises. ■

Haute-Loire

Motion adoptée en réunion FO

Motion des personnels enseignants, AESH, ATSEM, personnels du secteur médico-social, infirmière psychiatrique, parents, réunis avec FO le vendredi 16 juin au Puy

Nous sommes 80, réunis à l'initiative de FO sur le thème : « *inclusion scolaire systématique, comment résister ?* »

Nous avons entendu 29 interventions de professionnels : AESH, enseignants, personnels médico-sociaux, infirmière psychiatrique. Tous ont fait un bilan catastrophique de la politique d'inclusion scolaire systématique, tant pour les élèves et leurs familles que pour les personnels.

Nous sommes scandalisés par la maltraitance imposée aux élèves en situation de handicap et à leur famille, aux personnels et aux autres élèves des classes. L'inclusion systématique et indifférenciée dictée par le ministère ce n'est pas de la scolarisation, c'est la négation du handicap. Nous sommes pour que les élèves en situation de handicap puissent apprendre et être accueillis dans des conditions dignes et bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons fermement à la remise en cause des structures spécialisées et adaptées et aux fermetures de postes d'enseignants spécialisés.

C'est la raison pour laquelle nous exigeons l'abandon des PIAL et la politique de mutualisation des moyens. C'est la raison pour laquelle nous exigeons des statuts de la Fonction publique, un vrai salaire pour les AESH et les AED.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la politique de l'inclusion scolaire systématique et à l'acte 2 de l'Ecole inclusive de Macron.

Face à ces politiques de destruction de l'Ecole publique et de l'enseignement spécialisé et adapté et face aux refus des représentants locaux du ministre d'entendre les souffrances et les revendications urgentes :



- Ne serait-il pas nécessaire d'organiser une grande manifestation nationale à Paris pour exiger l'arrêt des politiques dites « d'inclusion scolaire systématique » et pour porter nos revendications ?
- Nous estimons que cette initiative doit être préparée dans les départements, comme au niveau national, par des réunions de personnels de l'Education nationale dans l'unité syndicale si possible, les parents avec leurs associations ainsi que tous les personnels de l'action sociale et de la psychiatrie impactés par les politiques destructrices liées à l'inclusion scolaire systématique.
- D'ores et déjà, nous décidons de constituer un livre noir de l'inclusion systématique que nous remettrons au ministre.

Dans ce cadre, nous estimons nécessaire d'organiser dans nos écoles, nos établissements, nos secteurs, des réunions, dès la rentrée de septembre, pour préparer cette initiative.

Nous mandatons la FNEC FP-FO de Haute-Loire pour prendre contact avec les autres fédérations syndicales de l'enseignement et des associations de parents afin d'organiser des réunions de préparation communes dès la rentrée de septembre. ■



FO prépare une initiative d'ampleur nationale pour exiger :

- L'abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive !
- La création immédiate de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH ainsi que l'abandon des PIAL !
- Le retour à une formation d'enseignants spécialisés par options !
- Le maintien et le retour de la prise en charge des élèves par des enseignants spécialisés et l'arrêt de la culpabilisation des collègues via des personnels devenus coaches de l'Ecole inclusive !

Echos des départements

Haute-Garonne

Rassemblement pendant le CDEN

Une cinquantaine d'enseignants et de parents d'élèves se sont rassemblés jeudi 22 juin à Toulouse devant la préfecture durant le CDEN.

Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que le pouvoir d'achat des personnels s'effondre, qu'on les force à travailler deux ans de plus, que leur statut est attaqué, plus de 1000 suppressions de poste sont programmées à la rentrée dans le 1^{er} degré.

La rentrée 2023 s'annonce donc plus que jamais catastrophique. En Haute-Garonne, ce sont plus de 100 classes qui ferment !

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, refuse cette saignée, revendique l'annulation des suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut : ouverture de classes pour alléger les effectifs, création de postes de remplaçants, RASED, enseignants référents, augmentation des décharges de direction !

Ce sont pour ces raisons que le SNUDI-FO 31, avec la FNEC FP-FO 31 a appelé les collègues à se rassembler devant la préfecture pour revendiquer :

- Les ouvertures de classes nécessaires et l'arrêt des fermetures de classes !



Toulouse

- La création de tous les postes nécessaires !
- Le recrutement immédiat des 110 lauréats sur la liste complémentaire du CRPE de l'académie et le réabondement de cette liste complémentaire !
- Pas une classe à plus de 25 en maternelle comme en élémentaire !

Les organisations syndicales FO, FSU, UNSA et CGT ont finalement décidé de boycotter le CDEN de la carte scolaire du 1^{er} degré, rejoints par la FCPE. Le projet de carte scolaire du DASEN n'est pas acceptable ! ■

Val-de-Marne

Rassemblement devant la DSDEN à Créteil

Mardi 21 juin à 17h, veille du CSA spécial départemental ajustement carte scolaire, une bonne centaine de collègues et de parents ont participé au rassemblement devant la DSDEN de Créteil, répondant à l'appel des syndicats du Val-de-Marne SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SUD Education et CGT Educ'action « pour exiger collectivement l'annulation des fermetures de classes et l'ouverture de toutes les classes demandées par les écoles, l'augmentation générale des salaires sans contrepartie, le retrait du pacte enseignant ».

L'appel intersyndical indiquait également : « La colère monte dans les écoles : les enseignants n'acceptent pas l'effondrement sans fin de leur pouvoir d'achat et la liquidation de leur statut avec le « pacte enseignant », les 154 fermetures de classes et les refus d'ouvertures, tout comme ils n'acceptent toujours pas les deux ans ferme imposés par la réforme des retraites. »

A cette occasion ont été rassemblées des motions d'écoles pour le retrait du « pacte Macon-Ndiaye » et l'augmentation immédiate des salaires.



Créteil

Le lendemain, à l'issue d'un CSA spécial départemental marathon de plus de 8 heures, dans lequel plus de 90 dossiers d'écoles ont été défendus, la DASEN annonçait finalement 36 ouvertures (ou annulations de fermetures) de classes (dont 21 défendues par le SNUDI-FO 94). ■

Paris

RAID Aventure : stop à la propagande dans les écoles !

Les organisations syndicales de Paris SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'action et CNT-STE se sont adressées en commun au recteur de l'académie de Paris concernant l'existence d'un partenariat entre la ville, l'académie et l'association RAID Aventure qui propose aux publics scolaires des « journées sportives et citoyennes » encadrées par des policiers bénévoles.

Voici quelques extraits de la présentation des activités proposées lors de ces journées (flyer disponible sur le site internet de l'association) qui ont particulièrement interpellé les organisations syndicales :

« Atelier de découverte des gestes et techniques professionnels en intervention (maniement des bâtons de défense, menottage, palpation, techniques d'interpellation etc...) afin que lors d'un prochain contrôle, les gestes des policiers ne soient pas mal interprétés »

« Initiation aux techniques de maîtrise d'un individu et de self-défense »

« Parcours d'obstacles en tenue de maintien de l'ordre »

Les syndicats concluent leur courrier en indiquant : « Les organisations parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD éducation, SE-



UNSA, CGT éduc'action et CNT-STE, ne peuvent bien évidemment pas accepter que le temps scolaire puisse servir à une telle propagande. Nous demandons (...) que de tels partenariats soient annulés. Notre vigilance sera absolue pour empêcher que ces dispositifs soient mis en place sur temps scolaire. » ■

Landes

Andjaro : pétition commune SNUDI-FO / SNUipp-FSU

Alors que la DSDEN des Landes a annoncé la mise en place de l'application Andjaro pour gérer les remplacements dans les Landes, le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU ont pris l'initiative d'une pétition intitulée : « **Plateforme privée ANDJARO pour la gestion du remplacement : NON à sa mise en place dès le 30 mai dans les Landes !** »

Les organisations syndicales indiquent notamment :

« La start-up qui propose ce dispositif l'a dénommé « plateforme de staffing omnicanale » !

Cette terminologie grotesque est parfaitement révélatrice :

- d'une externalisation vers des entreprises privées de la gestion du remplacement, vers une privatisation « à la découpe ».

- d'un glissement vers les méthodes managériales avec le vocabulaire qui va avec (flexibilité, pilotage opérationnel...) C'est l'ubérisation de l'Education nationale.

- d'une déshumanisation : une application sera-t-elle capable de prendre en compte des éléments concrets de terrain ou des préférences des remplaçant.e.s pour telle ou telle mission, contrairement à ce qui était fait par les secrétaires de circonscription ?

- de la défiance qu'elle exprime de la part de l'Education natio-

nale par rapport à ses propres personnels : les secrétaires de circonscription ne seraient pas capables de gérer correctement le remplacement ? Les TR ne seraient pas fiables et il faudrait les surveiller en leur imposant leur trajet et en envoyant aux directrices leur horaire d'arrivée prévu ?

- « omnicanal » renverrait-il vers la possibilité de s'adresser à Pôle Emploi (ou France Travail !) pour mobiliser « des collaborateurs ou collaboratrices appropriés et disponibles, internes ou externes à votre organisation » comme le disent ses concepteurs ? »

Elles appellent les enseignants des Landes à signer les revendications suivantes :

« - l'abandon de l'expérimentation Andjaro ;

- le maintien des emplois et le recrutement de personnels administratifs supplémentaires ;

- le respect de la loi du 06.01.78 relatif à la constitution et à la diffusion de fichiers et de données personnelles ;

- le recrutement de personnels statutaires pour mettre un coup d'arrêt à la pénurie de remplaçant-es ;

- le respect du statut de la Fonction publique et l'amélioration des conditions de travail pour tout-es les agent-es. » ■

Congrès

Congrès de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO

Le Congrès de la fédération FO de l'enseignement (FNEC FP-FO) s'est tenu du 5 au 9 juin à Angers en présence de près de 1000 délégués représentant plus de 500 syndicats.

Dans ce cadre, le Congrès du SNUDI-FO a réuni les 7 et 8 juin 285 délégués représentant 91 syndicats départementaux.

Cessez-le-feu partout dans le monde ! Restitution des 413 milliards du budget militaire !

Alors que pour faire des économies, ce gouvernement bloque les salaires et s'en prend aux services publics, plusieurs délégués se sont indignés des 413 milliards d'€ accordés aux crédits de guerre. Ainsi, les résolutions des Congrès de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO indiquent : « *le Congrès exige l'arrêt des hostilités et le cessez le feu partout dans le monde, et notamment en Ukraine* » et « *dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%), pendant que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués. Il en exige la restitution pour financer les droits sociaux et les services publics.* »

Abrogation de la réforme des retraites !

De nombreux délégués sont revenus sur la mobilisation en cours pour l'abrogation de la réforme des retraites, exigence réaffirmée dans les résolutions et clamée haut et fort dans la manifestation angevine du 6 juin.

Et pour obtenir satisfaction, le Congrès de la FNEC FP-FO a estimé que : « *Le Congrès constate que ce que craignent Macron et son*



gouvernement par-dessus tout, c'est le blocage du pays par la grève générale organisée par les salariés dans les assemblées générales dans l'unité de leurs organisations syndicales. C'est par la grève totale dans de nombreuses entreprises, que des salariés ont arraché une augmentation de salaire. Notre seul moyen d'agir sur le gouvernement pour le faire reculer c'est de bloquer les moyens de production et l'économie, arrêter de faire fonctionner les services. »

Point d'indice : 10% tout de suite ! Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 !

Alors que l'inflation explose, le Congrès du SNUDI-FO, tout comme celui de la FNEC FP-FO revendique une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice tout de suite !

Motion Wallis-et-Futuna du Congrès FNEC FP-FO

Le Congrès de la FNEC FP-FO, réuni du 5 au 9 juin 2023, soutient la grève des enseignants du 1^{er} degré de Wallis-et-Futuna, avec leur syndicat FO, pour obtenir notamment l'alignement de leur grille salariale sur celle des professeurs des écoles de la métropole.

Au bout de 5 semaines de grève et face à la généralisation du conflit à d'autres agents de la Fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale est enfin sorti de son silence et a ouvert une négociation.

Mais les premières réponses apportées sont loin d'être satisfaisantes, pour ne pas dire méprisantes.

Leurs revendications sont plus que légitimes. En effet, il n'y a pas d'écoles publiques sur ce territoire éloigné de la Métropole, l'enseignement primaire étant exclusivement privé et catholique, une convention de concession très proche du contrat d'association de la loi Debré de 1959 faisant foi.

Ainsi, les personnels concernés se retrouvent chargés des mêmes devoirs que leurs homologues métropolitains et ultramarins sans avoir les mêmes droits pourtant prévus dans le Code de l'éducation et appliqués partout ailleurs.

Les grévistes dénoncent la situation dérogatoire pratiquée localement, mettant en évidence une discrimination systémique qu'il faut faire cesser impérativement : « *Ce que nous demandons c'est de la mansuétude de la part de l'Etat en mettant en place une action positive synonyme de reconnaissance, de réparation et de régularisation des droits garantis aux enseignants.* »

Le Congrès de la FNEC FP-FO, avec sa Confédération, apporte tout son soutien à la grève engagée par nos camarades de Wallis et-Futuna et exige la satisfaction de leurs revendications.

Motion adoptée à l'unanimité du Congrès

Congrès

Congrès de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO

Par ailleurs, « avec la FGF-FO, le Congrès revendique l'ouverture de négociations dans l'objectif d'obtenir l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice pour retrouver les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation et les niveaux de salaires. »

Un statut, un vrai salaire pour les AESH !

Plusieurs délégués AESH ont pris la parole durant ces Congrès pour réaffirmer leurs revendications, et notamment un statut et un vrai salaire, et pour mettre en discussion une nouvelle manifestation nationale des AESH à Paris, après la réussite de celle du 19 octobre 2021.

Des AESH intègrent d'ailleurs les instances nationales de la fédération et du syndicat national.

Retrait du pacte Macron-Ndiaye !

De nombreux délégués ont évoqué les discussions dans les écoles autour du pacte Macron-Ndiaye, véritable machine à opposer les collègues entre eux et à remettre en cause notre statut.

Ainsi, la résolution du Congrès de la FNEC FP-FO indique : « Le Congrès refuse le « pacte » Ndiaye qui vise à éclater le statut et territorialiser l'École et revendique son retrait. Toute l'enveloppe dévolue au pacte doit être utilisée pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie. Le Congrès appelle les personnels à exprimer collectivement le refus du pacte et leur exigence de retrait. »



Des résolutions qui fixent le cap de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO pour les trois prochaines années.

Création des postes à hauteur des besoins !

Plusieurs délégués du SNUDI-FO ont décrit les conséquences prévisibles des 117 suppressions de postes programmées à la rentrée 2023 dans le 1^{er} degré par le ministre : fermetures de classes, manque de remplaçants et d'enseignants spécialisés...

« Le Congrès refuse cette saignée, revendique l'annulation des suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut : ouverture de classes



Angers

Congrès

Congrès de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO

pour alléger les effectifs, création de postes de remplaçants, RASED, enseignants référents, augmentation des décharges de direction ! »

Stop à l'inclusion systématique, à l'acte 2 de l'Ecole inclusive : initiative nationale Force Ouvrière !

La quasi-totalité des 64 délégués ayant pris la parole lors du Congrès du SNUDI-FO ont évoqué les ravages de l'inclusion systématique dus au manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui prive les élèves en situation de handicap des conditions d'apprentissage auxquelles ils ont droit !

Et cette situation ne pourra que s'aggraver avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive annoncée par le président Macron qui entend poursuivre la suppression des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux et fusionner les AED et les AESH !

Ces interventions se sont traduites dans la résolution du Congrès du SNUDI-FO : « *Le Congrès décide de proposer à la FNEC FP FO une initiative d'ampleur nationale en direction du gouvernement si possible dans l'unité avec les autres fédérations, les parents d'élèves et les associations pour le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et sur la base de nos revendications.* »

Une fédération et un syndicat national en plein développement !

De nombreux délégués ont fait état, tant dans le Congrès de la FNEC FP-FO que dans celui du SNUDI-FO, d'une progression im-



portante du nombre de syndiqués FO ainsi que des bons résultats acquis aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les CSA, les CAPD et les CCP.

Ainsi, la résolution du Congrès du SNUDI-FO, adoptée à l'unanimité, se conclut de la manière suivante :

« Plus que jamais, le développement du syndicalisme fédéré, confédéré Force Ouvrière constitue un élément de résistance pour faire obstacle aux attaques du gouvernement et obtenir la satisfaction de nos revendications. Le Congrès invite tous les syndicats départementaux à amplifier leur campagne de syndicalisation et à mettre à l'ordre du jour de toutes les instances la question de la syndicalisation. » ■

Motion adoptée à l'unanimité par le Congrès du SNUDI-FO

Le SNUDI-FO condamne avec la plus grande fermeté l'agression subie par nos camarades de la FSU

Les militants du SNUDI-FO, réunis en Congrès à Angers les 7 et 8 juin 2023, ont pris connaissance avec stupeur des faits de violence policière survenus lors de la manifestation parisienne du 6 juin 2023. En effet, la police s'en est pris au service d'ordre de la FSU. Notre camarade co-secrétaire général national du SNUipp-FSU en a notamment été victime.

Alors que les organisations syndicales manifestent dans l'unité depuis plus de 5 mois pour le retrait et maintenant l'abrogation de la réforme des retraites, rejetée par l'immense majorité de la population, le SNUDI-FO condamne avec la plus grande fermeté la surdité du gouvernement aux légitimes revendications.

Les passages en force mis en œuvre à de multiples reprises avec le 47-1, le 44-3, le 49-3, et tous les artifices de la constitution de la V^{ème} République, sont inacceptables !

Mais la répression des manifestants orchestrée par le gouvernement a encore franchi une nouvelle étape avec cette agression à l'encontre de nos camarades de la FSU.

Les images de l'intervention policière ne laissent aucun doute quant à la volonté des autorités de s'en prendre physiquement à nos camarades.

Le SNUDI-FO exprime sa plus grande solidarité avec nos camarades de la FSU.

Le SNUDI-FO exige l'arrêt de la répression à l'encontre des manifestants et des militants syndicaux.

Le SNUDI-FO exige du gouvernement que toute la lumière soit faite sur cette agression et n'acceptera aucune impunité face à ces actes de violence intolérables !

Angers, le 7 juin 2023

Les instances du SNUDI-FO



Le BN élu à Angers

Le Bureau national du SNUDI-FO

(élu à l'unanimité par le Congrès)

Virginie ALVAREZ (21)	Simon CLAEREBOUT (40)	Yannick LEFEBURE (67)	Vincent SERMET (95)
Christelle ARATOR (11)	Nicolas DUQUERROY (63)	Quentin LEGAY (72)	Frédéric SIMON (971)
Salama Kala ATTOUMANI (976)	Hugues EMMERICH (93)	Véronique MAURY (93)	Jean-Pierre SIMOULIN (60)
Pascale BALLEREAU (31)	Céline FELIPE (81)	Virginie MAZILLE (71)	Claire STACH (03)
Karim BENATTI (77)	Marlène FERNANDEZ (33)	Stéphane MOTTIER (22)	Camille TASTET (33)
Luc BENIZEAU (94)	Fabienne FOURCADE (66)	Franck NEFF (13)	Jérôme THEBAUT (37)
Adam BRICARD (62)	Cathy GADBIN (49)	Laure PELLET (30)	Jane URBANI (69)
Dominique BROCHART (974)	Stève GAUDIN (53)	Olivia QUEYSSELIER (64)	Laure VINCENT (80)
Éric CHABOT (79)	Anthony GRANDO (02)	Sabine RAYNAUD (34)	Frédéric VOLLE (69)
Maxime CHARBONNIER (01)	Marie HORVILLE (75)	Edeline REIX (78)	Anne YZIQUEL (44)
Marie-Laure CHAVOIX (63)	Marine JOB (76)	Matthieu RISSE (57)	
Céline CHOPIN (29)	Matthieu LAGUETTE (27)	Lucas ROMAIN (89)	
Nathalie CHOVET (43)	Christophe LALANDE (31)	David ROUSSEL (91)	

Le Secrétariat national du SNUDI-FO

(élu à l'unanimité par le Bureau national)

Frédéric VOLLE (69), secrétaire général
 Véronique MAURY (93), trésorière nationale
 Nicolas DUQUERROY (63), secrétaire g^{al} adjoint
 Céline FELIPE (81), secrétaire g^{ale} adjointe
 Christophe LALANDE (31), secrétaire g^{al} adjoint
 Jérôme THEBAUT (37), secrétaire g^{al} adjoint
 Matthieu LAGUETTE (27), trésorier n^{al} adjoint
 Virginie ALVAREZ (21)
 Edeline REIX (78)
 Matthieu RISSE (57)
 Vincent SERMET (95)



Le SN élu à Angers

Commission des conflits : Christophe ATTIAS (47), Sylvain GENEVIER (26), Pascale GRANDE (42), Marc GUYON (40), Yvan MOQUETTE (37), Jean-Marie BAYARD (43), Pascal GASQUET (30), Luc NEUHAUSER (51) / **Commission de contrôle des comptes** : Béatrice LAFON (48), Lydie JONVILLE (01), Cécile PERRIER (38), Christine LASSALLE (78), Monique PONCET (69)

PPCR

Nouvelles règles d'accès à la classe exceptionnelle

Le ministère prévoit de modifier les règles de la classe exceptionnelle avec entre autres :

- la suppression de l'échelon hors échelle de la classe exceptionnelle avec un passage à l'ancienneté ;
- le passage de 10 % à 10,5 % du contingent de classe exceptionnelle ;
- la modification pour la campagne 2024 des règles d'accès à la classe exceptionnelle avec suppression de l'accès fonctionnel (les viviers 1 et 2) qui serait remplacé par un accès de type promus/promouvables à partir du 5^{ème} échelon de la hors-classe.

La FNEC FP-FO n'était pas favorable à PPCR et s'y oppose toujours aujourd'hui. PPCR maintient l'austérité et met en place l'arbitraire à tous les niveaux. La FNEC FP-FO était opposée à l'accès majoritairement fonctionnel pour le passage à la classe exceptionnelle.

La suppression de l'accès fonctionnel (viviers 1 et 2) pourrait donc apparaître comme une bonne décision mais plusieurs problèmes se posent néanmoins : quelles seront les règles qui vont supplanter ce système ? Y aura-t-il un barème ? Si oui sur quelles bases ?

S'il s'agit de l'actuel qui repose quasiment exclusivement sur l'appréciation, cela ne peut nous satisfaire. De plus, en augmentant le nombre de personnels promouvables, le poids de l'appréciation portée par la hiérarchie est renforcé. La FNEC FP-FO revendique un véritable barème basé majoritairement sur l'ancienneté.

La modification des règles en cours de route va léser les collègues ayant rempli les conditions nécessaires qui leur permettaient d'accéder au vivier 1 mais n'ont pas encore été promus. Le ministère indique qu'il souhaite porter une attention particulière pour les personnels qui pourraient être lésés mais ne précise pas laquelle.

La FNEC FP-FO est opposée au principe de contingentement et à l'accès fonctionnel de la classe exceptionnelle.



EVALUATION PPCR DÉPRÉCIATION FINALE



Néanmoins, les textes et les réponses apportées par le ministère ne garantissent pas la fin de l'arbitraire, loin s'en faut. La FNEC FP-FO ne donne aucun blanc-seing au ministère qui refuse d'indiquer les règles qui présideront au nouveau fonctionnement de l'accès à la classe exceptionnelle.

La FNEC FP-FO a donc refusé de prendre part au vote lors du CSA du 13 juin 2023.*

La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière basé sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

*Votes sur le décret de défonctionnalisation (suppression des viviers 1 et 2) pour l'accès à la classe exceptionnelle :

Pour : FSU, UNSA, SNALC, SUD

Abstention : CFDT, CGT

Ne prend pas part au vote : FNEC FP-FO ■

Augmentation du taux de promotions à la hors-classe... FO continue d'intervenir au CSA ministériel !

Le BO du 12 juin 2023 annonce l'augmentation du taux promus/promouvables pour la hors-classe. En 2023, il sera de 21% pour atteindre 23% en 2025.

Si l'augmentation de ce ratio répond à une de nos revendications, la FNEC FP-FO a continué d'exiger au CSA ministériel une hausse significative du nombre de promus et la possibilité que l'appréciation issue du troisième rendez-vous de carrière puisse être revue à la hausse. ■